

L'assistance aux formalités création d'entreprise

La CMA de l'Ariège vous assiste afin de déclarer et d'immatriculer votre entreprise au RM ou RCS

► Objectif

Accompagner le porteur de projet dans les formalités de création d'une entreprise et délivrer les extraits d'inscription au répertoire des métiers.

► Bénéficiaires

Tous les créateurs d'entreprises artisanales, en entreprise individuelle ou en société.

► Prestation

La CMA vous :

- informe sur les pièces à fournir,
- assiste pour compléter le dossier.

La CMA vous délivre :

- les récépissés de déclaration d'inscription,
- le numéro SIREN,
- les extraits d'immatriculation au répertoire des métiers.

La CMA transmet :

- la formalité aux organismes partenaires.

► Modalités

Au service Centre Formalités Entreprises : - FOIX sur rendez-vous.
Par courrier et par Internet.

► Références

Le Centre de Formalité de la CMA est le seul reconnu par l'INSEE, l'URSSAF, le RSI, les Services fiscaux, la Chambre de commerce et d'Industrie, le Greffe du Tribunal de commerce pour les entreprises dont une activité relève du secteur des métiers.

► Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège
Tél. : 05.34.09.79.03
Centre de Formalités des Entreprises – Répertoire des Métiers
b.rincon@cm-ariège.fr
m.gadal@cm-ariège.fr

Porteur de projet et jeune entrepreneur